

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

TEH

86 AV ROGER SALENGRO
BP 21

51430 Tiqueux

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/03/2026	F01260300404	412066	F01260300404	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART					
PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	2	M3	124.50	249.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	2	UN	1.50	3.00	20 %
506	TAXE CARBONE	2	UN	1.50	3.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	2	UN	2.50	5.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	2	UN	1.68	3.36	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/05/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 263.36 €

Total TVA : 52.67 €

Total TTC : 316.03 €

RESTE A PAYER : 316.03 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260300404	F01260300404	31/03/2026	412066	TEH

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
26/03/2026	004418182	412066	PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	1	M3
26/03/2026	004418182	412066	552	ECO-PARTICIPATION	1	UN
26/03/2026	004418191	412066	PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	1	M3
26/03/2026	004418191	412066	552	ECO-PARTICIPATION	1	UN